EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

<u>Date de convocation :</u> L'an deux mille vingt-un, le dix-neuf Juillet à dix-neuf heures

15 Juillet 2021 trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est

réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de

Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents: 13

Absents: 6 <u>Etaient Présents</u>: Mme GAUGAIN, Maire

Votants: 13 Mmes JUMELIN, VOLLAIS, d'OLEON, Mr FOUCHER, Adjoints Exprimés: 19 Mmes DEBLOIS, LE DENMAT, VAUVARIN, VINCENT-

ANDRE, Mrs DUCROIZET, MAJEWSKI, POULAIN et

QUINETTE.

<u>Absents excusés :</u> Mmes CHEDEVILLE, STREBEL, Mrs LAURENT, LIENARD, MALHERBE et WALTER.

Mr WALTER donne pouvoir à Mme VOLLAIS.

Mme CHEDEVILLE donne pouvoir à Mme LE DENMAT.

Mme STREBEL donne pouvoir à Mme d'OLEON. Mr LAURENT donne pouvoir à Mme VOLLAIS. Mr LIENARD donne pouvoir à Mme GAUGAIN. Mr MALHERBE donne pouvoir à Mr FOUCHER.

Secrétaire de séance : Mme DEBLOIS.

Le procès-verbal de la séance du 15/06/21 est approuvé.

N° 1 – EXTENSION DU RIFSEEP AUX AGENTS CONTRACTUELS ET STAGIAIRES :

Madame JUMELIN, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 5 prise en date du 03/11/20, concernant la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel prise pour les agents titulaires. Elle propose de l'étendre aux agents contractuels et stagiaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étendre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux agents contractuels et stagiaires.